

## Message

du

Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale au sujet  
de la votation fédérale du 21 octobre 1877.

(Du 5 décembre 1877.)

---

Monsieur le Président et Messieurs,

En conformité de l'art. 89 de la Constitution fédérale et selon les prescriptions de la loi fédérale du 17 juin 1874 concernant la votation populaire sur les lois et arrêtés fédéraux, la votation populaire a été demandée sur les trois lois fédérales suivantes:

1° Loi du 23 mars 1877 concernant le travail dans les fabriques, publiée le 25 avril dans la Feuille fédérale, avec délai d'opposition expirant le 24 juillet.

2° Loi du 27 mars 1877 concernant la taxe d'exemption du service militaire, publiée le 2 mai, avec délai d'opposition expirant le 31 juillet.

3° Loi du 28 mars concernant les droits politiques des citoyens établis et en séjour, et la perte des droits politiques des citoyens suisses, publiée le 2 juin, avec délai d'opposition expirant le 31 août 1877.

Les demandes de referendum présentées au sujet de ces 3 lois se répartissent comme suit par Cantons:

### I. Loi sur les fabriques.

Zurich . . . . .	12,070
Berne . . . . .	1,369
Lucerne . . . . .	1,014
Uri . . . . .	—
Schwyz . . . . .	1,045
Unterwalden-le-Haut . . . . .	—
Unterwalden-le-Bas . . . . .	218
Glaris . . . . .	1,379
Zoug . . . . .	393
Fribourg . . . . .	—
Soleure . . . . .	1,230
Bâle-Ville . . . . .	856
Bâle-Campagne . . . . .	3,655
Schaffhouse . . . . .	481
Appenzell-Rh. ext. . . . .	2,560
Appenzell-Rh. int. . . . .	—
St-Gall . . . . .	7,256
Grisons . . . . .	48
Argovie . . . . .	6,759
Thurgovie . . . . .	1,617
Tessin . . . . .	930
Vaud . . . . .	6,046
Valais . . . . .	1,290
Neuchâtel . . . . .	—
Genève . . . . .	4,628
	54,844

Il faut encore ajouter à ces chiffres un certain nombre de signatures qui ont dû être considérées comme douteuses ou non valables, parce qu'elles n'avaient été ni apposées par l'électeur lui-même, ni certifiées comme le prescrit expressément l'art. 5 de la loi du 17 juin 1874 sur le referendum. Ces signatures défectueuses, qui n'ont par conséquent pas pu être prises en considération, se répartissent comme suit sur les divers Cantons :

Zurich . . . . .	32
Berne . . . . .	23
Schwyz . . . . .	35
Glaris . . . . .	8
Soleure . . . . .	65
Bâle-Campagne . . . . .	63

A reporter 226

	Report	226
Appenzell-Rh. ext. . . . .		1
St-Gall . . . . .		10
Argovie . . . . .		116
Thurgovie . . . . .		37
Vaud . . . . .		17
Valais . . . . .		125
Genève . . . . .		22
		554

## II. Loi sur la taxe militaire.

La votation populaire a été réclamée valablement par 63,300 citoyens, se répartissant par Cantons de la manière suivante:

Zurich . . . . .	1,002
Berne . . . . .	2,850
Lucerne . . . . .	5,541
Uri . . . . .	1,395
Schwyz . . . . .	779
Unterwalden-le-Haut . . . . .	1,126
Unterwalden-le-Bas . . . . .	769
Glaris . . . . .	—
Zoug . . . . .	503
Fribourg . . . . .	13,284
Soleure . . . . .	361
Bâle-Ville . . . . .	1,323
Bâle-Campagne . . . . .	321
Schaffhouse . . . . .	383
Appenzell-Rh. ext. . . . .	147
Appenzell-Rh. int. . . . .	353
St-Gall . . . . .	5,207
Grisons . . . . .	441
Argovie . . . . .	152
Thurgovie . . . . .	41
Tessin . . . . .	4,351
Vaud . . . . .	7,442
Valais . . . . .	5,365
Neuchâtel . . . . .	4,628
Genève . . . . .	5,536
	63,300

En outre, il y a eu les nombres suivants de signatures douteuses ou non certifiées :

Zurich . . . . .	9
Berne . . . . .	156
Lucerne . . . . .	10
Uri . . . . .	74
Schwyz . . . . .	36
Unterwalden-le-Haut . . . . .	17
Unterwalden-le-Bas . . . . .	26
Zoug . . . . .	17
Fribourg . . . . .	110
Soleure . . . . .	68
Schaffhouse . . . . .	1
Appenzell-Rh. ext. . . . .	42
St-Gall . . . . .	9
Grisons . . . . .	10
Tessin . . . . .	175
Vaud . . . . .	8
Valais . . . . .	381
Neuchâtel . . . . .	14
	<hr/>
	1163

### III. Loi sur les droits politiques.

Jusqu'au 24 août, époque à laquelle nous avons décidé le jour auquel devait avoir lieu la votation populaire, les demandes de referendum suivantes étaient parvenues :

Zurich . . . . .	1,234
Berne . . . . .	2,321
Lucerne . . . . .	5,685
Uri . . . . .	1,378
Schwyz . . . . .	30
Unterwalden-le-Haut . . . . .	1,178
Fribourg . . . . .	12,690
Soleure . . . . .	354
Bâle-Ville . . . . .	1,314
Bâle-Campagne . . . . .	418
Schaffhouse . . . . .	498
Appenzell-Rh. ext. . . . .	8
Appenzell-Rh. int. . . . .	142
St-Gall . . . . .	6,016

A reporter 33,266

	Report	33,266
Grisons . . . . .		438
Argovie . . . . .		196
Thurgovie . . . . .		47
Tessin . . . . .		2,464
Valais . . . . .		3,796
		<hr/>
		40,207

Les signatures douteuses ou non valables portent sur les Cantons suivants:

Zurich . . . . .	41
Berne . . . . .	238
Lucerne . . . . .	50
Uri . . . . .	222
Unterwalden-le-Haut . . . . .	29
Fribourg . . . . .	337
Soleure . . . . .	155
Bâle-Campagne . . . . .	21
Appenzell-Rh. int. . . . .	232
St-Gall . . . . .	26
Grisons . . . . .	12
Tessin . . . . .	76
Valais . . . . .	527
	<hr/>
	1966

En ce qui concerne cette troisième loi, nous avons à faire observer ce qui suit:

Le délai d'opposition, ainsi que nous l'avons dit au commencement du message, n'était pas encore expiré le 24 août, jour auquel nous avons pris notre arrêté fixant le jour de la votation; il allait jusqu'au 31 août. Néanmoins, nous avons estimé que nous pouvions prendre une décision à ce sujet, même avant l'expiration de ce délai, dès que le nombre de demandes prévu par la Constitution avait été présenté. La loi du 17 juin 1874 statue, en effet, à son art. 4, purement et simplement que les demandes de votation populaire peuvent être présentées dans le terme de 90 jours dès celui de la publication d'une loi ou d'un arrêté. Elle prescrit en outre, à l'art. 8, que la votation populaire doit être organisée si le dépouillement et l'examen des pétitions prouvent que la demande est appuyée par le nombre nécessaire de citoyens ayant le droit de voter. La loi est absolument muette sur la question de savoir si l'on doit, avant de pouvoir soumettre une loi ou un arrêté à la votation populaire, attendre dans tous les cas l'expiration du délai

## **Message du Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale au sujet de la votation fédérale du 21 octobre 1877. (Du 5 décembre 1877.)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1877
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	55
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	15.12.1877
Date	
Data	
Seite	669-685
Page	
Pagina	
Ref. No	10 064 809

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.